



**KINNEAR'S MILLS**

Province de Québec  
Municipalité de Kinnear's Mills  
Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS DE PROMULGATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Claudette Perreault, secrétaire-trésorière, directrice générale de la Municipalité de Kinnear's Mills, QUE :

**Conformément à l'article 451 du Code Municipal de la Province de Québec, le Conseil a adopté le règlement numéro 478 règlement amendant le règlement numéro 462 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus municipaux de Kinnear's Mills lors d'une séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016.**

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire au bureau municipal aux heures d'ouverture de celle-ci.

Donné à Kinnear's Mills, ce 7 septembre 2016.

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault,  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Claudette Perreault, secrétaire-trésorière, directrice générale, domiciliée à Thetford Mines, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir :

Bureau municipal, Église Catholique, Candlish Church, Journal municipal (Sons d'Cloches)  
Site internet de la municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 septembre 2016.

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault,  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale